

ASSOCIATIF

Asa et DIG, 2 philosophies de l'aménagement du territoire

Bien comprendre leurs spécificités, au travers de l'exemple des Asa de la Marne

page 12

ADMINISTRATIF

Le formalisme des délibérations

Quelles sont les mentions obligatoires ? les mentions conseillées ?

page 10

FINANCE

Aspect financier de la mise en œuvre de la Gemapi

page 13

PORTRAIT

Bernard Aillery

Président de l'Asa urbaine de l'Horticulture à Nantes

page 16

DOSSIER

Gemapi : LA NÉCESSAIRE ADAPTATION DES ASA

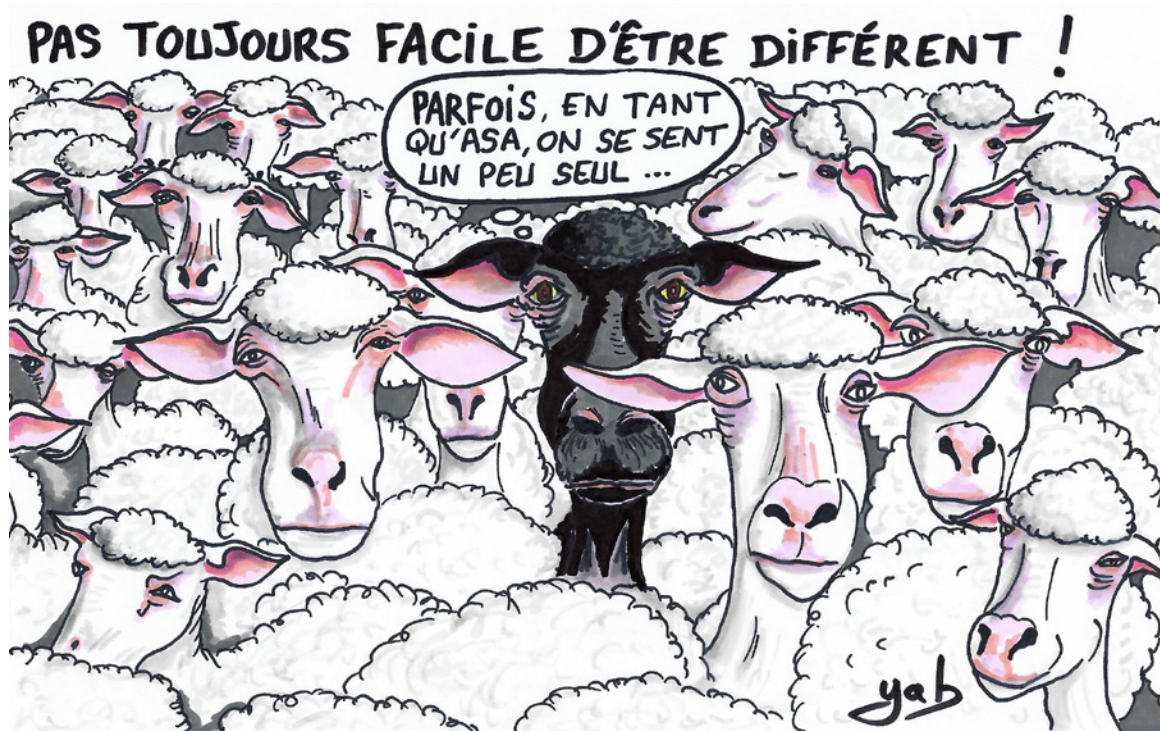
Le cadre institutionnel de l'eau, dans lequel les Asa évoluent, est en pleine mutation.

page 3



Asa de la Mayne

La Gemapi, une opportunité pour créer des ASA !?



En 2014, le législateur a créé la compétence Gemapi dans le but de définir des maîtres d'ouvrages, d'une part en charge de veiller à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, et d'autre part en charge de la mise en œuvre d'une politique de prévention des inondations cohérentes sur les territoires.

Il a prévu que ces compétences soient mises en œuvre via la procédure « DIG » telle que définie à l'article 151-36 du Code rural, procédure développée au cours des siècles pour permettre aux collectivités d'intervenir sur fond privé en réalisant divers travaux d'aménagement dans l'intérêt général. Cette procédure de DIG s'inspire beaucoup des caractéristiques des Asa. Pour la résumer nous disons souvent : « c'est presque une Asa à durée déterminée gérée par une commune »... cela permet en effet aux collectivités d'intervenir sur fond privé, de faire participer les intéressés aux dépenses au prorata de l'intérêt de leur propriété etc.

De surcroît le législateur a intégré qu'il fallait prévoir les modalités d'entretien des travaux objet de la DIG « qui peuvent être confiés à une Asa à créer ».

Cette idée déjà saisie par certains pourrait être vue par les collectivités comme une opportunité leur permettant de pérenniser la gestion des milieux aquatiques avec l'implication des intéressés et à frais maîtrisés.

La Gemapi, qui pour certains aurait pu sonner le glas des Asa, va-t-elle se transformer en une révélation de l'incroyable modernité de ces institutions ? C'est une hypothèse de plus en plus crédible dont nous ne manquerons pas de vous relater les résultats dans les prochains numéros.

Bonne lecture !